

Allocution du Président de la Cour suprême, à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment et d'installation de quatre (4) nouveaux conseillers

Porto-Novo, le 14 octobre 2024

Mesdames et messieurs,

Ainsi que je l'indiquais à l'ouverture de cette audience solennelle, nous sommes réunis ce jour en cette salle d'audience, sous les bienveillants auspices du Président Abraham ZINZINDOHOUE, afin de nous soumettre à une prescription légale, à savoir la cérémonie de prestation de serment et d'installation de quatre nouveaux conseillers, nouvellement nommés à la Cour suprême.

Aux termes respectivement des dispositions des articles 10 alinéa 3 de la loi n° 2002-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature et 11 alinéas 1^{er} et 5, et 6 de la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême en effet,

« Les magistrats ne peuvent accomplir aucun acte de leurs fonctions avant d'avoir été régulièrement installés »

et *« avant d'entrer en fonction, le président et les autres magistrats de la Cour suprême prêtent(...) serment ... (...).*

Le serment des magistrats du siège de la Cour suprême est reçu par le président de la Cour. »

L'audience de ce jour postule le renforcement de l'effectif du personnel magistrat de la Cour suprême.

Ce renforcement en effectifs vient à point nommé, puisqu'il coïncide avec le départ de plusieurs hauts magistrats, qui viennent de faire valoir leurs droits à la retraite.

Nous nous en félicitons et nous en réjouissons.

**Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice et de la législation,
Monsieur le Procureur général près la Cour suprême par intérim,
Messieurs les Présidents de chambres,
Messieurs les membres de la commission d'évaluation,
Monsieur le Secrétaire général de la Cour suprême,
Madame et messieurs les Conseillers et Avocats généraux,
Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la Cour suprême,
Mesdames et messieurs les Auditeurs,
Monsieur le Greffier en Chef de la Cour suprême,
Mesdames et messieurs les Greffiers,
Chers collègues,
Chers parents et invités,
Mesdames et messieurs,**

L'audience de ce jour est, je ne vous l'apprends guère, l'aboutissement de la mise en œuvre de l'une des réformes majeures opérées dans l'appareil judiciaire de notre pays en général et à la plus haute Juridiction en matière administrative et judiciaire en particulier.

En effet, en juin et juillet 2022, la Cour suprême a été dotée de trois textes de lois portant respectivement ses composition, organisation, fonctionnement et attributions, les règles particulières de procédure applicables devant ses formations juridictionnelles ainsi que le statut de ses principaux animateurs que sont les magistrats.

Faut-il encore le rappeler, le statut des magistrats de la Cour suprême était attendu depuis plus de trente (30) ans, puisque prévu par la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui, en son article 134 dernier alinéa, prescrit que « *la loi détermine le statut des magistrats de la Cour suprême* ».

Le législateur décidera à travers les dispositions de l'article 5 de cette loi portant statut des magistrats de la Cour suprême, (je cite) :

« À l'exception du président de la Cour suprême, des présidents de chambre et du procureur général, les magistrats de la Cour suprême sont nommés, par décret en Conseil des ministres, après avis du Conseil supérieur de magistrature au terme d'une procédure d'évaluation d'aptitude qui comprend une sélection sur dossier et une évaluation par le biais d'épreuves écrites et orales ».

Saisi par mes soins des besoins en magistrats de la Cour suprême, conformément aux dispositions de l'article 6 de cette loi, le Conseil supérieur de la Magistrature a aussitôt délibéré et pris, le 8 janvier 2024, une décision d'ouverture de dix (10) postes.

L'audience qui se tient en ce moment conclut donc une séquence qui a démarré avec la diffusion d'un communiqué du 16 janvier 2024 et qui a vu concourir les 27 mars et 2 avril 2024, vingt-quatre (24) magistrats et juristes de haut niveau, après sélection sur dossier. A l'issue de cette procédure rigoureuse organisée par une commission de haut niveau prévue par la loi, cinq (5) magistrats ont su tirer leur épingle du jeu et ont pu être inscrits sur la liste d'aptitude.

Leur nomination en Conseil des ministres à raison de quatre (4) conseillers et un (1) avocat général, est intervenue de façon subséquente, après avis du Conseil supérieur de la magistrature.

C'est le lieu pour moi, au nom des membres de la Cour suprême et en mon nom personnel, d'exprimer toute notre gratitude au Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Président du Conseil supérieur de la magistrature pour avoir autorisé et soutenu l'initiation et la réussite de ce processus inédit de recrutement de magistrats de la Cour suprême.

J'associe à nos remerciements le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation ici présent, deuxième vice-président du Conseil supérieur de la magistrature, pour son appui constant.

Chers collègues nommés,

« En faisant le choix de devenir magistrats, vous entrez au service de la construction ou, plutôt, de la consolidation de l'État de droit dans notre pays. Plus précisément, vous devenez des acteurs du service public de justice. Rendre justice est une belle vocation. C'est aussi une immense responsabilité », faisait comprendre Jean-Marc Sauvé, dans son intervention sur le Dialogue entre les deux ordres de juridiction, le 21 juillet 2017, à l'Ecole nationale de la magistrature.

Bien qu'étant tous intégrés depuis de longues années dans le corps de la magistrature béninoise, il m'a plu de rappeler cette adresse faite à de nouveaux magistrats, car, aujourd'hui plus qu'hier, elle est pour vous une exigence, un impératif.

Vous constituez ce que je voudrais appeler "*les magistrats de la nouvelle génération*", les précurseurs d'une nouvelle ère. Sortis lauréats de différentes épreuves techniques et de culture générale, vous méritez d'être salués. C'est pourquoi, je voudrais vous adresser, au nom de toutes les personnalités ici présentes, toutes nos félicitations pour votre brillant parcours.

La Cour s'honore d'accueillir dans ses rangs, des magistrats de grand talent, blanchis sous le harnais, compétents et prêts à assurer la relève de leurs aînés dans un contexte de défi de modernisation de la haute Juridiction.

Au regard de vos parcours respectifs dignes d'éloges, je suis d'ores et déjà convaincu que vous prendrez toute votre part dans l'œuvre de justice qu'accomplissent vos aînés et vos collègues ici.

Chers Collègues,

Vous êtes désormais appelés à servir notre Institution, essentiellement dédiée à la cassation administrative et judiciaire, dans l'une et l'autre des deux chambres qui la composent.

Les défis à relever sont immenses au regard du nombre de pourvois enregistrés chaque année. Vous n'aurez pas le temps de

l'observation. Vous devez vous immerger aussitôt dans cette pratique particulière de contrôle normatif et disciplinaire que constitue la technique de cassation, et dans les réalités parfois difficiles mais exaltantes de la Chambre à laquelle vous serez affectés. Vous devez vous souvenir que vos décisions seront sans recours.

Vous ne le savez que de trop, la justice est, dans son ensemble, victime de suspicion de nos concitoyens qui questionnent son impartialité. C'est pourquoi nous devons encore travailler à garantir l'accessibilité de la justice, la transparence des procédures, l'intelligibilité de ses décisions et les délais raisonnables de leur reddition.

Mesdames et Messieurs les membres de la Cour ;

Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat général, du Cabinet, du personnel administratif et de soutien ;

Je voudrais vous inviter à soutenir sans réserve les quatre (04) nouveaux conseillers.

C'est ensemble et dans des efforts conjugués que nous bâtissons ensemble, une Cour suprême de référence, résolument ancrée dans la modernité.

« La majesté de la justice, disait Anatole France, réside tout entière dans chaque sentence rendue par le juge au nom du peuple souverain ».

C'est sous le bénéfice de cette pensée et de ces observations que je vous déclare, installés dans vos fonctions, ce jour, lundi 14 octobre 2024 :

- monsieur Agboton Alexis METAHOU, conseiller,
- monsieur Wilfrid Sonagnon ARABA, conseiller,
- monsieur Seïdou Boni KPEGOUNOU, conseiller et
- monsieur Sanni Sidi Hamza GAUTHE, conseiller

et vous renvoie à l'exercice desdites fonctions.
Très bon vent à vous, chers collègues.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre bienveillante attention.

Victor Dassi ADOSSOU